

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1073

présenté par

Mme Louwagie, M. Straumann, M. Hetzel, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard,
M. Ferrara, M. Pauget, M. Nury, M. Perrut, M. Dive, M. de Ganay, Mme Ramassamy, M. Lurton,
Mme Kuster, M. Jean-Claude Bouchet, M. Vatin et M. de la Verpillière

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.